



Direction générale des services

Décision n° 2022-05

Objet : demandes de subventions au titre programme départemental d'appui aux politiques locales de prévention et de citoyenneté (CLSPD, CLS, STSPD) 2022

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 3 juillet 2020 portant application des dispositions de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que la ville de Sceaux met en place des actions innovantes dans le domaine de la prévention de la délinquance et visant à promouvoir la citoyenneté,

Considérant que ces actions s'inscrivent dans les thématiques énoncées par le Département et sont susceptibles d'être éligibles à des financements au titre de la prévention de la délinquance,

DECIDE

De solliciter des subventions de fonctionnement auprès du conseil départemental des Hauts-de-Seine au titre du programme départemental d'appui aux politiques locales de prévention et de citoyenneté (CLSPD, CLS, STSPD) 2022 pour les actions :

- Point écoute jeunes
- Procès fictif – lutte contre le harcèlement scolaire
- Mini séjour Rotonde
- Les droits des enfants de Sceaux à Brühl
- Lutte contre les violences faites aux femmes.

Fait à Sceaux, le 5 janvier 2022



Philippe LAURENT